

M A I R I E
de
VILLEMOLAQUE
66 300

Villemolaque le **16 novembre 2012**

**COMPTE-RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Téléphone : 04 68 21 70 72
Télécopie : 04 68 37 51 29

.....
Séance du 15 novembre 2012
.....

Nombre de conseillers municipaux élus 15
Nombre de conseillers municipaux en fonction 15
Nombre de conseillers présents 9

Date de la convocation : 07 novembre 2012

Présents : Bruno BOTET, Christine DRUILHE, Ghislaine FLACHAIRE, Georges JOURDA, Anne-Marie MARCONI, Lazare NAVARRO, Jean-Claude PERALBA, Christian PICAMAL, Serge ROCA.
Absents excusés : Jean-Marc BENS, Nicolas BOUIGUES, Nadia ROUAUD, Annie VIRMONTOIS-LELAURAIN.

Absents : René MUNOZ, Nathalie WILHEM-MALPARTIDA

Séance ouverte à : 20h

Secrétaire de séance : Ghislaine FLACHAIRE.

Adoption du procès-verbal de la séance du 30 août 2012 : à l'unanimité.

I. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Marie PLESSIS

Le rapporteur rend compte des décisions prises par le maire en vertu de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil municipal.

Délibération N° 212/2012 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- Renoncement à exercer le droit de préemption urbain :
 - Sur le bien cadastré AD 105 situés au 1, Rue de l'Eglise et appartenant aux Cst BUSCATO-GOZE.
 - Sur le bien cadastré AD 102 situés au 6, Rue du Maroc et appartenant à M. RIBES ROGER.

- Marchés Publics :

ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE -

- TITULAIRE DU MARCHÉ : DELTA SYSTEME – MONTANT DU MARCHÉ : 7 5551.55€ HT + MAINTENANCE 760€ HT X 3 ANS .

ELABORATION P.A.V.E.

- TITULAIRE DU MARCHÉ : INFO CONCEPT – MONTANT DU MARCHÉ : 1 680€ HT

REHABILITATION CENTRE ANCIEN 2^{ème} Tranche

- CABINET DE CONTROLE MISSION SPS - TITULAIRE DU MARCHÉ : Cabinet QUALICONSULT–
MONTANT DU MARCHÉ : 1 500 Euros HT
- LOT 1 (VOIRIE PLANTATION) : TITULAIRE DU MARCHÉ : ENTREPRISE COLAS–
MONTANT DU MARCHÉ : 94 394.30 Euros HT (Options comprises)
- LOT 2 (MACONNERIE) : TITULAIRE DU MARCHÉ : SARL VILMOR CONSTRUCTION–
MONTANT DU MARCHÉ : 74 025.60 Euros HT (Options comprises)
- LOT 3 (ECLAIRAGE PUBLIC) : TITULAIRE DU MARCHÉ : SCP ETETP– MONTANT DU MARCHÉ : 23 750.40 Euros HT (Options comprises)
- LOT 4 (FERRONNERIE SERRURERIE) : TITULAIRE DU MARCHÉ : USI SUD–
MONTANT DU MARCHÉ : 4 196.37 Euros HT (Options comprises)

II. INDEMNITE PERCEPTEUR

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le Trésorier-Percepteur de Thuir assure les fonctions de comptable de la Commune, et peut prétendre, à ce titre, à une indemnité annuelle. Madame VENTURA Hélène, qui assurait ces fonctions et, pour lequel une indemnité de conseil au taux de 100% avait été voté a été remplacé par Monsieur LOUSTAUNAU Pierre à compter du 1 janvier 2012. Il y a donc lieu de délibérer.

Délibération N° 213/2012 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal décide d'allouer à Monsieur LOUSTAUNAU Pierre, receveur-percepteur, l'indemnité de conseil à compter du 1^{er} janvier 2012 qui sera calculée par application du tarif prévu par l'Arrêté interministériel du 16/12/1983 en son intégralité.

III. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Marie PLESSIS

Le rapporteur informe qu'un agent titulaire d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe (21/32/35^{ème}) vient d'être admis à l'examen professionnel d'adjoint technique de 1^{ère} classe, et qu'il serait souhaitable de lui permettre d'accéder à un tel poste. A cet effet, il propose au Conseil de créer le poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe et de supprimer celui d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Délibération N° 214/2012 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil municipal décide de :

- Créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à 21/32/35^{ème}
- Supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 21/32/35^{ème}

IV. DELIBERATIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Rapporteur : Marie PLESSIS

Le rapporteur expose que, suite à l'amortissement obligatoire en 15 ans de la subvention d'équipement versée en 2011 par la région pour la réhabilitation du centre ancien 1^{ère} tranche, Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire approuve les crédits supplémentaires indiqués dans le tableau ci-après :

Délibération N° 215/2012 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal approuve les crédits supplémentaires ci-après :

- | | | | |
|---|------|-----|--------|
| - Crédits supplémentaires DEPENSES: | | | |
| Subvention d'équipement | 1391 | 040 | 747.00 |
| - Crédits supplémentaires RECETTES : | | | |
| Quote-part des subventions d'investissement | 777 | 042 | 747.00 |

Le rapporteur présente la proposition pour les virements de crédits.

Délibération N° 216/2012 : Adoptée à l'unanimité des présents

Le Conseil Municipal approuve les virements de crédits ci-après :

- | | | | |
|--|-------|-----|----------|
| - Diminution sur crédits déjà alloués: | | | |
| Dépenses Imprévues | 022 | | 2 000.00 |
| Fournitures scolaires | 6067 | | 350.00 |
| Matériel et outillage | 21757 | 115 | 1 050.00 |
| Entretien Voirie | 61523 | | 2 500.00 |
| Entretien Matériel Roulant | 61558 | | 500.00 |
| Autres Matières et Fournitures | 6068 | | 90.00 |
| - Augmentation de crédits : | | | |
| Impôts fonciers | 63512 | | 1 500.00 |
| Participations obligatoires | 6558 | | 500.00 |
| Transport Collectif | 6247 | | 350.00 |
| Installation Générale Agencement | 2181 | 115 | 1 050.00 |
| Fournitures Voirie | 60633 | | 2 500.00 |
| Entretien Autres Biens Mobiliers | 61558 | | 500.00 |
| Redevance pour brevets, licences | 651 | | 90.00 |

V. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Serge ROCA

Le rapporteur propose de fixer le montant des subventions 2012 à l'identique des aides attribuées en 2011.

Il soumet ensuite cette proposition à l'approbation de l'assemblée.

Délibération N° 217/2012: Adoptée à l'unanimité des présents

Le Conseil Municipal décide d'entériner les propositions faites en répartissant comme suit les subventions aux associations de la commune pour l'année 2012 :

- ASSOCIATION DE CHASSE	550	€
- COMITE DES FETES	6 150	€
- FOYER RURAL	1 400	€
- TENNIS CLUB	1 150	€
- VILLEMOLAQUE JUDO	1 050	€

VI. ATTRIBUTION DE LOTS

Rapporteur : Serge ROCA

Le rapporteur rappelle que la municipalité attribue tous les ans un lot pour la rife des écoles et pour celle des associations (lots d'une valeur de 280€ en 2011).

Le Conseil décide d'attribuer pour 2012 un lot d'une valeur comparable à celle de 2011 pour chacune des deux rifles programmées (l'une par les associations, l'autre par l'école primaire).

Délibération N° 218/2012 : Adoptée à l'unanimité des présents

Le Conseil Municipal décide d'attribuer un lot d'un montant maximum de 280 euros pour chacune des deux rifles et dit que ce lot sera acheté directement par la commune sous forme de bons d'achats.

VII. ATTRIBUTION DE NUMEROS DE RUES

Rapporteur : Marie PLESSIS

Le rapporteur expose que pour attribuer un numéro de voirie à la parcelle AE 16, il est nécessaire de reprendre la numérotation de l'ensemble des lots donnant sur la rue de l'aire.

Délibération N° 219/2012 : Adoptée à l'unanimité des présents

Le Conseil Municipal décide de modifier et d'attribuer ainsi qu'il suit les numéros aux différents lots donnant sur la rue de l'aire :

Parcelle AE n° 16 :	numéro 2	de la Rue de l'aire.
Parcelle AE n° 12 :	numéro 2bis	de la Rue de l'aire.
Parcelle AE n° 100 :	numéro 4	de la Rue de l'aire.
Parcelle AE n° 99 :	numéro 6	de la Rue de l'aire.
Parcelle AE n° 11 :	numéro 8	de la Rue de l'aire.
Parcelle AE n° 10 :	numéro 10	de la Rue de l'aire

VIII. QUESTIONS DIVERSES

1. Aide pour la protection sociale des agents

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Dans le cadre du décret du 08/11/2011 qui permet à chaque collectivité locale d'apporter une aide à la protection sociale de ses agents, le Conseil décide :

- D'approuver le principe de la participation de notre collectivité à l'amélioration de la protection sociale de nos agents
- De saisir le CTP.

2. Travaux du centre ancien

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Décision de valider des travaux supplémentaires dont :

- Traitement de trois rues supplémentaires dans le cadre du marché à bons de commandes du SIVU des Aspres
- Modification du principe d'aménagement le long des façades du parking (remplacement des espaces verts par du béton désactivé afin de protéger les bâtiments mitoyens de tout risque d'infiltration d'eau)
- Travaux de renforcement d'un pan de mur à l'intérieur de l'église
- Travaux de renforcement du clocher.

3. Travaux de voirie

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Décision de lancer, dans le cadre du marché à bons de commandes du SIVU, des opérations de voirie à la rue du levant jusqu'au quartier « Les Ortes » et le long de la RD37a (liaison piétonne Joncasse-Croix du Sud).

4. Aire de jeux

Rapporteur : Serge ROCA

Accord de principe pour le lancement d'un projet d'aire de jeux.

Séance levée à **22h30**.

Le Maire,

Jean-Claude PERALBA